

« Pour une **nouvelle** éthique de responsabilité »

La secrétaire générale de la CNCDH*, Magali Lafourcade, vient de publier un « Que sais-je » intitulé *Les Droits de l'Homme*** . Très pédagogique et documenté, il traite aussi bien de leur histoire que de leur état actuel et des problèmes qu'ils rencontrent. La question de leur universalité est, bien sûr, fortement présente.

Gérard Aschieri: *Au début du livre vous montrez la diversité des origines des droits de l'Homme mais aussi de leurs déclinaisons. Comment cette diversité peut-elle s'articuler avec leur universalité ?*

Magali Lafourcade: L'universalité des droits de l'Homme rend compte du fait qu'il n'est pas un être sur cette terre qui ne souhaite pas la reconnaissance de sa dignité. Il m'a semblé fondamental de montrer que les droits de l'Homme ne sont ni une création occidentale, ni un pur produit de la modernité. Ils synthétisent l'indignation devant les expériences les plus tragiques auxquelles l'humanité a été et continue d'être confrontée. Avant même d'être un objet juridique d'une immense richesse, ils expriment l'intuition de l'universalité du refus de l'injustice et des atteintes graves à la dignité humaine. C'est pourquoi les mêmes interdits fondateurs se retrouvent sous toutes les latitudes et à toutes les périodes. Les déclarations solennelles du XVIII^e et du XX^e siècles en ont fait des principes moraux surplombants. L'internationalisation des droits de l'Homme, dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale, a permis de consacrer un corpus juridique indivisible, contraignant et contrôlé.

J'estime pour ma part qu'opposer universalité et diversité n'a guère de sens. Cela revient à confondre égalité et identité. L'universalité des droits de l'Homme s'articule très bien avec les différences culturelles, économiques, sociologiques ou encore historiques. Les droits de l'Homme sont un filet de protection minimal des intérêts les plus fondamentaux de l'être humain visant à concrétiser sa dignité. Les conventions internationales des droits de l'Homme pensent la diversité pour mieux définir ce socle commun. Elles s'attachent à interdire les discriminations au regard des critères qui ont servi, dans l'Histoire, à exclure des personnes du

* Commission nationale consultative des droits de l'homme.

** Puf, octobre 2018, 128 pages.

« La mise en œuvre effective des droits est obérée par la montée en puissance d'un contre-discours qui vise à remettre en cause le caractère universel des droits, et leur indivisibilité, pour servir des préférences idéologiques. »

cercle de l'humanité. Elles consacrent les droits culturels et autorisent, pour de nombreux droits, des aménagements en fonction des particularismes ou des circonstances. Ces aménagements doivent toutefois rester nécessaires, proportionnés aux buts poursuivis et non discriminatoires.

En tout état de cause, si les droits de l'Homme sont universels, c'est leur respect qui ne l'est pas. L'indignation face aux violations est toujours aussi forte et universelle. Pour s'en convaincre, quelques rencontres suffisent avec ceux qui, sur tous les continents, parfois au péril de leur vie, mènent pacifiquement un combat qui les dépasse, celui de protéger les droits de l'Homme.

Un terme revient souvent dans le livre, celui de « dynamique » : pourquoi ? Quel est son sens ?

Les droits de l'Homme sont des droits en mouvement, mais leur tracé n'est pas celui d'un long fleuve tranquille. Ils expriment des commandements immuables sans échapper à la singularité historique qui les fait émerger. A gros traits, on peut dire qu'au XVIII^e siècle, autour de la valeur cardinale de liberté, se sont façonnés les droits civils et politiques. Au XIX^e siècle, c'est sur le fondement du principe de l'égalité que se sont construits les droits économiques, sociaux et culturels. Le XX^e siècle a vu émerger les droits de solidarité. Les notions de dignité, de liberté, d'égalité et de solidarité font l'objet d'un enrichissement au fil des aspirations humaines, rendant nécessaire l'adaptation des droits aux enjeux de la vie contemporaine.

L'ère de la consécration juridique n'est pas achevée, les droits collectifs liés à l'environnement, à la terre, à l'eau, aux ressources naturelles ne sont pas encore suffisamment reconnus. Mais la mise en œuvre effective des droits est obérée par la montée en puissance d'un contre-discours qui vise à remettre en cause le caractère universel des droits,



© DR

et leur indivisibilité, pour servir des préférences idéologiques. Cette dynamique désastreuse c'est aussi celle qui tend à substituer le primat de la sécurité à celui de la liberté, à promouvoir l'illibéralisme jusque dans des démocraties bien établies. La période actuelle est très difficile, pour les acteurs des droits de l'Homme. Les droits de l'Homme ne sont pas populaires et ceux qui les défendent subissent une surveillance étroite, des menaces, du harcèlement. Les années 2017 et 2018 auront été les plus meurtrières pour les défenseurs des droits de l'Homme. L'espace dévolu à la société civile, partout, se restreint. Face à ces dangers, les acteurs des droits de l'Homme se réinventent, aidés par les mécanismes internationaux des droits de l'Homme. Ce sont aussi de nouvelles formes de mobilisation qui émergent, pour échapper à cette répression très dure.

Le dernier chapitre intitulé « L'air du temps » inscrit la problématique des droits dans l'actualité la plus récente. Vous y évoquez une « nouvelle éthique de la responsabilité ». Qu'entendez-vous par là ? Que peut-elle apporter ?

Les enjeux les plus actuels nous imposent de donner sens à nos liens. Il s'agit de repenser notre lien entre humains, pour réagir de façon responsable aux crises que vivent les migrants, et promouvoir

« Ce qui est commun aux défis actuels, c'est la conscience que nous devons avoir de la fragilité humaine, individuelle et collective. Avec l'idée d'une charge dévolue à chacun. »

une société inclusive qui permette la participation de chacun, incluant les plus vulnérables, sur un pied d'égalité avec les autres. Repenser notre lien avec notre écosystème, c'est devenir responsable pour enrayer la destruction du vivant, penser la souffrance animale, préserver la vie sur une planète en surchauffe. Cette terre est le seul lieu que nous connaissons capable d'abriter la vie. Enfin, donner sens à « l'irréductible humain », c'est mobiliser les principes de la bioéthique face à la marchandisation du corps et aux promesses spectaculaires du transhumanisme.

Ce qui est commun aux défis actuels, c'est la conscience que nous devons avoir de la fragilité humaine, individuelle et collective. J'estime qu'elle emporte la nécessité d'étendre la notion de responsabilité. Jusque-là c'était l'idée de faute, de violation des droits, qui prédominait. Il faut ajouter une nouvelle dimension, celle d'une charge dévolue à chacun. L'Etat reste bien sûr le destinataire privilégié des obligations qui découlent des droits de l'Homme, mais désormais chacun doit porter cette responsabilité, y compris les chefs d'entreprise ou encore les organisations internationales. Certaines entreprises citoyennes et autres bailleurs de fonds l'ont parfaitement compris. Leurs actions nous permettent de concevoir un monde où les deux mondialisations, celle de l'économie et celle des droits de l'Homme, pourraient se conjuguer.

C'est ainsi que dans un monde en réseaux, globalisé, la participation de chacune et chacun est nécessaire pour réinventer notre legs moderne. Il s'agit de concevoir des approches qui font sens localement pour toutes les parties prenantes, tout en s'inscrivant dans un horizon universellement partagé.

Surtout, devant les dangers qui menacent l'édifice, je suis convaincue que la seule attitude responsable, c'est l'entêtement. Cette nouvelle éthique de responsabilité commande de cesser de se chercher des leaders. C'est par soi-même qu'il faut commencer car nous sommes tous porteurs d'une force de transformation du monde, chacune et chacun à notre échelle. ●